

FIDAG  
Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
45, rue La Fayette  
75009 PARIS

BDO PARIS  
Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
43-47, Avenue de la Grande Armée  
75116 PARIS

## **AGROGENERATION**

19 boulevard Malesherbes  
75008 Paris

# **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2025**

Le 30 avril 2026

FIDAG  
Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
45, rue La Fayette  
75009 PARIS

BDO PARIS  
Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
43-47, Avenue de la Grande Armée  
75116 PARIS

## AGROGENERATION

### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale des actionnaires de la société AGROGENERATION,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---


#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Fait à Paris, le 30 avril 2026


Les commissaires aux comptes

FIDAG

Signed by:  
  
84931CC990864C7...

Carole Hong TRAN

BDO Paris

DocuSigned by:  
  
83011DECCCFD42D...

Anne-Catherine FARLAY